



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65

Date de Publicité : 19/12/19

Reçu en Préfecture le : 24/12/19
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du mercredi 18 décembre 2019
D-2019/547

Aujourd'hui 18 décembre 2019, à 15h07,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Nicolas FLORIAN - Maire

Présidence de Monsieur Fabien ROBERT de 18h30 à 18h35

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Emmanuelle AJON, Madame Anne WALRYCK, Madame Maribel BERNARD, Madame Delphine JAMET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Arielle PIAZZA, Madame Elizabeth TOUTON, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARCH, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Monsieur Alain SILVESTRE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Edouard du PARC, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Mme Laetitia ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Monsieur Gérald CARMONA, Monsieur Olivier DOXARAN, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Chantal FRATTI, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Michèle DELAUNAY, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Vincent FELTESSE, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur François JAY,

Madame Solène COUCAUD-CHAZAL présente jusqu'à 17h00, Madame Anne BREZILLON présente jusqu'à 17h15, Monsieur Vincent FELTESSE présent jusqu'à 18h35

Excusés :

Monsieur Jean-Louis DAVID, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Michel DUCHENE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoît MARTIN, Madame Marie-José DEL REY, Madame Constance MOLLAT, Madame Sandrine RENOU, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Catherine BOUILHET

Subventions de fonctionnement - Programmation 2020 - Autorisation - Décision

Madame Alexandra SIARRI, Conseillère municipale, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La dynamique engagée dans le cadre du Pacte de cohésion sociale et territorial a permis d'élaborer 8 pactes de quartiers qui fixent les enjeux prioritaires de chaque territoire. En complémentarité, 11 priorités transversales ont été définies.

Autour de ces outils, la ville développe un certain nombre d'actions répondant aux besoins recensés avec les acteurs de terrain en fonction de leur expertise locale.

Malgré un contexte financier contraint, et en raison des mutations profondes du territoire, il est important de donner une assise à ces structures de proximité qui œuvrent au plus près des habitants et particulièrement des plus fragiles.

C'est la raison pour laquelle, pour 2019, la ville a fait le choix de conforter les budgets de fonctionnement en direction de ces associations

Les documents annexes détaillent les sommes attribuées à chacune d'entre elles, mettant en exergue l'engagement de la ville dans tous les domaines qui concourent à la cohésion sociale : économique, éducatif, insertion, culture, prévention....

En outre, l'accompagnement de la collectivité se manifeste aussi bien en direction des acteurs les plus structurés (centres sociaux, mission locale), qu'au bénéfice des associations de taille plus modeste mais tout autant engagées au service du lien social.

C'est, à travers cette délibération, la reconnaissance de la richesse du maillage associatif de la ville qu'il vous est proposé de valider.

**L'ensemble des subventions présentées dans cette délibération représente un total de
1 807 590 €.**

Ces sommes seront prélevées sur la ligne budgétaire prévue à cet effet au budget primitif 2020, fonction 522 compte 6574.

Pour cette année 2020, nous avons réorganiser les budgets de fonctionnement selon une classification permettant de mettre en exergue les champs d'interventions des structures :

- Animation Sociale et Vie Locale
- Insertion – ESS
- Lutte contre les précarités, accès aux droits et savoirs de bases
- Prévention
- Réussite Educative et Equité Culturelle

Ce fléchage permet de rendre plus lisible les domaines dans lesquels la direction du Développement Social Urbain soutien les acteurs structurants.

L'ensemble de ces subventions de fonctionnement constitue un socle qui sera complété par les actions retenues dans le cadre de l'appel à projet du Pacte de cohésion sociale et territoriale.

L'ensemble des actions soutenues sont listées dans le tableau ci-joint en annexe.

Centres sociaux, Espaces de vie sociale, structures de proximité : 1 207 500 €

Ces structures de proximité développent une dynamique d'animation de la vie locale auprès des autres structures associatives, permettant de fédérer les initiatives locales, et de mutualiser les moyens dans un souci d'efficience.

Courant 2019, la Ville a engagé un travail avec les 25 structures agréées en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales. Elles ont toutes renouvelé leur agrément centre social ou espace de vie sociale.

En les accompagnants dans cette démarche, quartier par quartier nous avons pu réaffirmer avec eux nos objectifs partagés et les coopérations locales entre structures.

Ce travail nous a aussi permis de travailler la consolidation des fonctions socle et de faire un effort sans précédent sur les subventions de fonctionnement.

Au-delà des structures agréées, on trouve aussi dans cette ligne de financement des associations d'animation sportive ou d'animation jeunesse. Elles contribuent toutes, selon leur cœur de métier, au mieux vivre ensemble et à l'accompagnement d'initiatives locales.

Insertion – Economie Sociale et Solidaire : 22 000 €

En complément des principales associations d'insertion portées par la délégation de l'emploi et de l'insertion professionnelle, d'autres associations, parfois plus modestes, portent des initiatives à la croisée de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire.

C'est le cas par exemple d'Entr'autres qui, à travers son action « Réciprocité », permet à des jeunes de s'inscrire dans un parcours d'insertion, par distribution de jus de fruit frais sur l'espace public.

L'atelier Remue-ménage développe quant à lui une approche d'insertion autour des métiers de la livraison et du déménagement solidaire.

Ces deux acteurs bien que différents préfigurent ce que peut être un modèle économique hybride, mêlant subvention et vente de service.

Lutte contre les précarités : Accès aux droits, savoirs de bases : 49 250 €

Il s'agit de soutenir les associations qui accompagnent les bordelais dans leur accès aux droits ou dans l'apprentissage des savoirs de base ou la maîtrise du français. L'ensemble de ces actions ne se substituent pas au travail social effectué par le CCAS ou nos partenaires mais vient en complément pour bien orienter, accompagner les démarches et au final lutter pour un accès aux droits plus efficace et contre le non recours.

Les associations financées ont une action structurante à l'échelle de la ville ou d'un quartier. Plusieurs projets complémentaires seront soutenus dans le cadre de l'appel à projet du Pacte.

Médiation : 286 440 €

Depuis plus de 10 ans, la Ville de Bordeaux a promu et soutenu le développement de la médiation.

En février 2014, elle s'est engagée comme membre fondateur du Groupement d'Intérêt Public Bordeaux Métropole Médiation aux côtés d'Aquitanis, In Cité, Domofrance et le Point Information Médiation Multi Services et de la Métropole.

Ce GIP intervient par la médiation sociale dans les quartiers (Bordeaux Maritime, Bordeaux Sud, Bastide et le Grand Parc), lutte contre le non recours aux droits de nos concitoyens et favorise la tranquillité publique, ainsi que la résolution de conflit de voisinage. Les tensions constatées, notamment sur les quartiers prioritaires de la ville, nécessitent un renforcement de ce travail de médiation sur l'espace public au quotidien. C'est ce qui a été fait en 2019, notamment par la création d'un poste de médiateur « jeunesse » travaillant en appui des équipes d'animation sur les quartiers du Nord de Bordeaux.

Un autre axe d'intervention du GIP concerne l'accompagnement des publics vivant en squat et en habitat précaire sur les communes de la Métropole. Cette mission, historiquement développée pour la médiation sur les squats de publics Roms et Bulgares, s'est étendue à toute forme d'habitats précaires, quelle que soit l'origine des personnes y vivant.

Enfin, une expérimentation de médiateur scolaire est en cours de déploiement sur le quartier du Grand Parc pour un travail de médiation au sein du collège du quartier mais aussi des écoles primaires.

Parallèlement, nous soutenons aussi le poste de médiation scolaire portée par la régie de quartier Habiter Bacalan qui œuvre au sein de l'école Anne Sylvestre.

Prévention : 139 700 €

La cohésion sociale de la ville de Bordeaux repose notamment sur la capacité de ses habitants à dialoguer, de manière apaisée et respectueuse. Il est donc important de soutenir les structures qui, au quotidien, cimentent les relations en favorisant l'accès aux droits pour tous avec des associations comme Infodroits.

En complément, toutes les actions d'aides aux victimes permettent de sécuriser et d'accompagner les victimes dans leurs démarches.

Ville centre d'une métropole attrayante, Bordeaux concentre aussi des populations plus exposées que d'autres. Plusieurs actions de prévention ou de médiation sont donc développées auprès des publics vivant ou travaillant à la rue.

Mais Bordeaux a aussi une vie nocturne riche qu'il convient de gérer au mieux par un travail renforcé de prévention des conduites à risques et de médiation dans l'espace public comme dans les transports. Les actions du CEID, de l'ANPAA ou de ADMA y concourent tout au long de l'année.

L'ensemble de ces actions contribue au projet global du contrat Local de Sécurité et prévention de la Délinquance.

Réussite Educative et Equité Culturelle : 105 000 €

A la croisée du Document d'Orientation Culturel et du Projet Educatif de Territoire, il s'agit de soutenir des actions pérennes favorisant l'accès aux savoirs et à la culture.

Ainsi, Le GIP Réussite Educative de Bordeaux, permet de mettre en œuvre le Programme de Réussite Educative de la ville, qui agit auprès des 2/16 ans en situation de grande fragilité sur 6 quartiers : Bacalan, le Lac, le Grand Parc, St Jean Belcier Carle Vernet, St Michel et la Bastide. En 2019 plus de 400 enfants ont été pris en charge de façon individuelle.

Par ailleurs, le soutien aux actions culturelles s'effectue au titre de l'animation de la vie locale et du lien à créer entre la manifestation et les acteurs locaux (écoles, structures d'animation,). Un meilleur accès à l'offre ou à la pratique culturelle sert de support à un travail de lien social et de dynamique d'engagement des habitants dans leurs quartiers : c'est le cas par exemple du collectif Bordonor, ou de l'association Urban Vibrations school.

La question de l'accessibilité à l'offre culturelle est l'une des priorités transversales inscrite dans les axes du Pacte.

Il convient également d'annuler la subvention suivante, qui n'a plus lieu d'être dans la mesure où l'action financée n'a pu être réalisée comme prévu initialement :

- la subvention de 2 500 € accordée et votée au conseil municipal du 8 juillet 2019 à l'association Coop'Alpha.

Je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à attribuer aux organismes cités les sommes d'un montant total de 1 807 590 € réparties comme indiqué dans le tableau,
- à faire procéder au versement de ces sommes au crédit de ces organismes,
- à signer les conventions de partenariat afférentes à ces engagements.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 18 décembre 2019

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Alexandra SIARRI

Programmation 2020

Thématique	Porteur	Ville
Animation sociale et vie locale	ACADEMIE YOUNUS	22 000,00 €
Animation sociale et vie locale	AMICALE DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES LAIQUES DE BACALAN - ALB	48 000,00 €
Animation sociale et vie locale	ASSOCIATION FAMILIALE LAIQUE DE BORDEAUX NORD - AFL	20 000,00 €
Animation sociale et vie locale	ASSOCIATION PROMOTION INSERTION SPORT EN AQUITAINE - APIS	10 000,00 €
Animation sociale et vie locale	ASTROLABE	50 000,00 €
Animation sociale et vie locale	ASSOCIATION SPORTIVE CHARLES MARTIN	2 500,00 €
Animation sociale et vie locale	CENTRE SOCIAL ET FAMILIAL BORDEAUX NORD	200 000,00 €
Animation sociale et vie locale	CLUB PYRENEES AQUITAINE, ASSOCIATION SPORTIVE, EDUCATIVE ET CULTURELLE - Maison de quartier du Tauzin	9 000,00 €
Animation sociale et vie locale	COMPAGNONS BATISSEURS D'AQUITAINE (CBA)	15 000,00 €
Animation sociale et vie locale	DROP DE BETON	5 000,00 €
Animation sociale et vie locale	FOYER FRATERNEL	171 000,00 €
Animation sociale et vie locale	GARAGE MODERNE	6 000,00 €
Animation sociale et vie locale	GP INTENCITE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU GRAND PARC	194 000,00 €
Animation sociale et vie locale	LA CABANE A GRATTER	4 000,00 €
Animation sociale et vie locale	L'ATELIER DES BAINS DOUCHES	4 000,00 €
Animation sociale et vie locale	LE BOCAL LOCAL	22 000,00 €
Animation sociale et vie locale	LE KFE DES FAMILLES	17 000,00 €
Animation sociale et vie locale	L'EPICERIE	25 000,00 €

Programmation 2020

Thématique	Porteur	Ville
Animation sociale et vie locale	LES P'TITS GRATTEURS	6 000,00 €
Animation sociale et vie locale	MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE CENTRE DE LOISIRS DES DEUX VILLES - MJC CL2V	101 000,00 €
Animation sociale et vie locale	PROMOFEMMES SAINT MICHEL	40 000,00 €
Animation sociale et vie locale	RECUP'R	4 000,00 €
Animation sociale et vie locale	REGIE DE QUARTIER HABITER BACALAN	13 000,00 €
Animation sociale et vie locale	RESEAU PAUL BERT CENTRE SOCIAL ET CULTUREL	60 000,00 €
Animation sociale et vie locale	SURF INSERTION	12 000,00 €
Animation sociale et vie locale	UNIS CITE	105 000,00 €
Animation sociale et vie locale	URBAN VIBRATIONS SCHOOL	22 000,00 €
Animation sociale et vie locale	YAKAFAUCON	20 000,00 €
Total		1 207 500,00 €
Insertion - ESS	ENTR-AUTRES	10 000,00 €
Insertion - ESS	L'ATELIER REMUMENAGE	12 000,00 €
Total		22 000,00 €
Lutte contre les précarités : Accès aux droits, savoirs de bases	ASSOCIATION DE SOLIDARITE AVEC TOUS LES IMMIGRES - BORDEAUX (ASTI BORDEAUX)	5 250,00 €
Lutte contre les précarités : Accès aux droits, savoirs de bases	ATELIER GRAPHITE	25 000,00 €
Lutte contre les précarités : Accès aux droits, savoirs de bases	COMITE DE LIAISON DES ACTEURS DE LA PROMOTION DANS LE SUD-OUEST - CLAP SUD-OUEST	4 000,00 €
Lutte contre les précarités : Accès aux droits, savoirs de bases	DEFENSE DES EXCLUS POUR LA FORMATION ET L'INFORMATION - DEFI	6 000,00 €
Lutte contre les précarités : Accès aux droits, savoirs de bases	ZEKI	9 000,00 €

Programmation 2020		
Thématique	Porteur	Ville
Total		49 250,00 €
Médiation	GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC BORDEAUX METROPOLE MEDIATION - GIP BORDEAUX METROPOLE MEDIATION	240 000,00 €
Médiation	REGIE DE QURTIER HABITER BACALAN	46 440,00 €
Total		286 440,00 €
Prevention	Comité d'Étude et d'Information sur la Drogue CEID - Jeunes en errance	17 000,00 €
Prévention	Association de défense des Musiques Alternatives en Aquitaine ADMAA	9 500,00 €
Prévention	Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie ANPAA	14 000,00 €
Prévention	ASSOCIATION LAIQUE DU PRADO (ALP) - SAMU SOCIAL	20 000,00 €
Prévention	ASSOCIATION LAIQUE DU PRADO (ALP) - AIDE AUX VICTIMES	10 000,00 €
Prévention	Comité d'Étude et d'Information sur la Drogue CEID - Hangover Café	28 000,00 €
Prévention	FEDERATION SOS RACISME GIRONDE-AQUITAINE	1 000,00 €
Prévention	INFODROITS	12 000,00 €
Prévention	LA CASE service d'aide aux personne prostituées	18 500,00 €
Prévention	MAISON DES FEMMES	2 000,00 €
Prévention	MOUVEMENT NATIONAL LE CRI	5 000,00 €
Prévention	RUELLE (RELAIS URBAIN D'ECHANGES ET DE LUTTE CONTRE L'EXPLOITATION)	2 000,00 €

Programmation 2020		
Thématique	Porteur	Ville
Prévention	VICT'AID INSTITUT DON BOSCO	700,00 €
Total		139 700,00 €
Réussite éducative / équité culturelle	APSARAS	7 000,00 €
Réussite éducative / équité culturelle	BIBLIOTHEQUE "LE QUAI AUX LIVRES"	4 000,00 €
Réussite éducative / équité culturelle	BRUIT DU FRIGO	4 000,00 €
Réussite éducative / équité culturelle	CHAHUTS	11 000,00 €
Réussite éducative / équité culturelle	COLLECTIF DE RESSOURCES BORDEAUX-NORD	20 000,00 €
Réussite éducative / équité culturelle	CONTROLE Z AQUITAINE	3 000,00 €
Réussite éducative / équité culturelle	CULTURES DU COEUR GIRONDE	8 000,00 €
Réussite éducative / équité culturelle	GIPREB - GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC REUSSITE EDUCATIVE DE BORDEAUX	35 000,00 €
Réussite éducative / équité culturelle	IKIGAI	4 000,00 €
Réussite éducative / équité culturelle	MASCARETS	3 000,00 €
Réussite éducative / équité culturelle	RICOCHECHET SONORE	6 000,00 €
Total		105 000,00 €
		1 809 890,00 €

Annexe 1 : Valorisation des aides en nature

Association	Estimation des aides en nature 2020 sur la base des montants 2018
ACADEMIE YOUNUS	29 849,67
AMICALE DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES LAIQUES DE BACALAN - ALB	10 352,34
ASSOCIATION FAMILIALE LAIQUE DE BORDEAUX NORD - AFL	2 047,00
ASSOCIATION PROMOTION INSERTION SPORT EN AQUITAINE - APIS	42 870,50
ASTROLABE	30 557,73
ASSOCIATION SPORTIVE CHARLES MARTIN	2 070,00
CENTRE SOCIAL ET FAMILIAL BORDEAUX NORD	47 229,15
COMPAGNONS BATISSEURS D'AQUITAINE (CBA)	38,00
FOYER FRATERNEL	742,64
GP INTENCITE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU GRAND PARC	9 258,37
LA CABANE A GRATTER	315,00
LE KFE DES FAMILLES	4 217,67
L'EPICERIE	2 267,00
LES P'TITS GRATTEURS	15 711,62
MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE CENTRE DE LOISIRS DES DEUX VILLES - MJC CL2V	2 687,34
PROMO-FEMMES SAINT MICHEL	41 875,08
RECUP'R	915,07
REGIE DE QUARTIER HABITER BACALAN	790,00
SURF INSERTION	1 500,00
UNIS CITE	6 422,80
URBAN VIBRATIONS SCHOOL	2 006,26

YAKAFAUCON	4 432,33
ENTR-AUTRES	34,00
L'ATELIER REMUMENAGE	384,00
ASSOCIATION DE SOLIDARITE AVEC TOUS LES IMMIGRES - BORDEAUX (ASTI BORDEAUX)	1 147,00
ZEKI	24,00
REGIE DE QUARTIER HABITER BACALAN	790,00
COMITE D'ETUDE ET D'INFORMATION SUR LA DROGUE (PREVENTION ET TRAITEMENT DES TOXICOMANIES ET AUTRES ADDICTIONS), CEID-ADDICTIONS	3 414,50
ASSOCIATION DE DEFENSE DES MUSIQUES ALTERNATIVES EN AQUITAINE - ADMAA (ALLEZ LES FILLES)	80 637,78
ASSOCIATION NATIONALE DE PREVENTION EN ALCOOLOGIE ET EN ADDICTOLOGIE - ANPAA	3 319,70
ASSOCIATION LAIQUE DU PRADO (ALP)	9 474,00
FEDERATION SOS RACISME GIRONDE-AQUITAINE	4 324,00
MOUVEMENT NATIONAL LE CRI	73,00
RUELLE (RELAIS URBAIN D'ECHANGES ET DE LUTTE CONTRE L'EXPLOITATION)	40,00
INSTITUT DON BOSCO	1477,08
BRUIT DU FRIGO	826,40
CHAHUTS	44 106,80
IKIGAI - L'ECOLE DU SAMEDI	24,00
MASCARETS	694,60

SUBVENTION COMMUNALE

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET L'ASSOCIATION

« Entre

La Ville de Bordeaux, représentée par son maire, Monsieur Nicolas FLORIAN, habilité aux fins des présentes par délibération n° **2019-xxx** du Conseil Municipal du 18 décembre 2019.

Et

L'association «Bénéficiaire», représentée par «Nom», habilité aux fins des présentes par les statuts de l'association.

EXPOSE

La politique générale d'aide aux associations de la Ville de Bordeaux, fait l'objet de conventions de partenariat qui définissent les objectifs et les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : Objet de la convention

L'association s'assigne au cours de l'année 2020 à assurer le fonctionnement de la structure.

ARTICLE 2 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour la durée de l'année civile 2020.

ARTICLE 3 : Participation financière de la Ville

Pour l'année 2020 la subvention de la Ville de Bordeaux, pour la réalisation du projet cité article1, s'élève à xxx €.

ARTICLE 4 : Mode de règlement

Cette subvention sera créditée sur le compte de l'association dont les références bancaires ou postales sont stipulées ci-dessous :

Références bancaires après signature de la présente convention.

En complément de cette subvention, des aides indirectes (services et prestations matérielles, prêts de salles, de matériels, supports de communication ...), pourront être mises en œuvre pour la réalisation des actions de l'association. A titre d'information, pour l'année 2018, l'organisme a bénéficié de différentes aides en nature de la Ville de Bordeaux dont la valorisation s'est élevée à xxx €.

Ce montant ne sera définitivement consolidé que dans le cadre de l'adoption du Compte Administratif 2020, au regard du périmètre réel des aides effectivement accordées pour l'exercice 2020 et de leur valorisation actualisée.

ARTICLE 5 : Conditions générales

L'association s'engage :

- 1) A pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes,
- 2) A déclarer sous 3 mois à la Ville toute modification remettant en cause ses liens avec le territoire de la commune de Bordeaux,
- 3) A déclarer sous 3 mois à la Ville de Bordeaux tous changements intervenus dans son conseil d'administration,
- 4) A ne pas reverser tout ou partie de la subvention à d'autres associations, sociétés, collectivités ou personnes de toute nature ;
- 5) A adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général,
- 6) A restituer à la Ville les sommes éventuellement non utilisées.

ARTICLE 6 : Condition de renouvellement

La présente convention est conclue pour la période fixée à l'article 1. Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

ARTICLE 7 : Condition de résiliation

En cas de non respect par l'association de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'octroi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis ni indemnité en cas de redressement ou de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association.

ARTICLE 8 : Suivi et évaluation

Conformément à l'article L1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'association s'engage à communiquer aux fins de vérification par des délégués mandatés par le Maire :

- ↻ Une copie certifiée de son budget,
- ↻ Une copie certifiée de ses comptes (bilans et compte de résultat) pour l'exercice écoulé (la certification doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les décrets du 27.03.1993 et du 01.03.1984),
- ↻ Tous documents faisant connaître les résultats de son activité : présentation d'un rapport d'activité.

La Ville de Bordeaux s'interdit de s'immiscer dans l'affectation précise de la subvention accordée, néanmoins, les deux parties à la présente convention prévoient une réunion de suivi des opérations en fin d'année :

- ↻ Ajustement du plan d'activités et du budget prévisionnel pour la fin de l'exercice,
- ↻ Mode d'utilisation par l'association des concours de la Ville de Bordeaux (dans le cadre où ceux-ci sont affectés dans la convention à des actions précises).

ARTICLE 9 : Droits de timbre et d'enregistrement

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'association.

ARTICLE 10 : Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile, à savoir :
Pour la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville
Pour l'association

Fait à Bordeaux en 2 exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux

Pour l'association

Pour le Maire

Le Président

Alexandra SIARRI
Adjointe au Maire